

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Haïti

son industrie touristique et en profitant encore plus de sa proximité avec les États-Unis pour augmenter, et diversifier, le nombre de ses industries d'assemblage.

« Le potentiel existe en agriculture, en agro-industrie, en tourisme et en industrie », affirme un rapport de la Banque Mondiale qui y a envoyé une mission économique en 1985. « Mais il n'a pas été réalisé car la société, à tous les niveaux, a ignoré le long terme pour lui préférer le présent (...) Quant à l'élite des gens d'affaires, elle ne s'intéresse qu'à ses profits rapides... »

Un enjeu potentiel est, se concrétisant en ces dernières années, une alternative à la stagnation, aux soubresauts sociaux et à l'émigration, la réalité est là, omniprésente.

Une réalité que, malgré leurs évidentes limites, les données d'organismes aussi réputés que l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, les Nations-Unies, la Banque Mondiale, le US Department of Commerce et même le gouvernement haïtien, aideront sûrement à cerner.

Population

Haïti est l'un des pays les plus densément peuplés du monde avec une moyenne de 183 habitants au kilomètre carré, dont 432 par kilomètre carré de terre arable.

La population haïtienne est jeune : en fait, 58 % des 5,65 millions d'Haïtiens ont moins de 25 ans.

Depuis quelques années, l'exode rural a pris une ampleur considérable dans le pays. Ainsi, et bien que les 4/5 de la population vivent toujours dans les zones rurales, 38,000 ruraux viennent chaque année grossir Port-au-Prince qui constitue, avec son million d'habitants, la principale agglomération du pays.

À l'heure actuelle, on estime à plus d'un million le nombre d'Haïtiens vivant à l'étranger, principalement en République Dominicaine, aux États-Unis, aux Bahamas, au Canada et dans les Antilles françaises. Mais les Haïtiens de la diaspora se retrouvent également dans des dizaines de pays : Sénégal, Mexique, France, Suisse, Îles Vierges, Dominique, Venezuela, etc.

Le taux d'accroissement annuel de la population est de 1,8 % par an. À ce rythme, les Haïtiens seront environ 7 millions en l'an 2000 et près de 13 millions en 2050 !

La population urbaine, qui croît quatre fois plus rapidement que celle des zones rurales, constitue seulement 21 % de la population totale du pays. Le nombre moyen d'enfants par unité familiale s'est accru sensiblement depuis 1971, passant de 3,6 à 4,4 en 1985.

La population haïtienne parle créole dans sa totalité. Et, bien que le français soit la langue officielle de l'État, moins de 10 % de la population le parlent effectivement. Depuis la réforme entreprise par le ministère de l'Éducation en 1979, le créole a droit de cité à l'école. 84,3 % des Haïtiens sont catholiques romains quoique l'on observe depuis quelques années une nette prolifération des églises protestantes, notamment des églises fondamentalistes dont le message, qui n'a à peu près rien à voir avec l'évangile, est d'un incoyable conservatisme.

Le vaudou, qui est beaucoup plus qu'un ramassis de superstitions raménées d'Afrique, demeure l'une des forces vitales de la société haïtienne et est largement pratiqué, même en milieu urbain; ses rituels, ses danses et ses symboles distinctifs sur toute la culture haïtienne.

Santé

On l'a dit et répété : les conditions de vie sont abominables en Haïti, du moins pour une bonne moitié de la population. Les enfants en sont d'ailleurs les premières victimes. Il a été établi, selon l'échelle de Gomez du poids par âge, que seulement 26,6 % des enfants recevaient une alimentation convenable et que le reste, c'est-à-dire près de 3/4 de tous les enfants vivant en « démocratie jacobiniste » souffraient, à un degré ou à un autre, de malnutrition.

Les taux de mortalité infantile sont effarants : ils oscillent entre 107 et 150 pour 1.000, selon les régions et les résultats des enquêtes. Ils seraient même à la hausse. Ils seraient même à la hausse de 122 pour 1.000 de 1966 à 1970 à 197 pour 1.000 de 1971 à 1975.

Parmi les 836 enfants de 0 à 5 ans examinés en octobre 1985 à l'hôpital Bon Repos, seuls 395 d'entre eux présentaient une croissance normale alors que 441 souffraient de malnutrition, dont 116 au 3e degré...

Les médecins attribuent à la malnutrition, ainsi qu'à la déshydratation (diarrhées), 90 % des décès d'enfants âgés de 1 à 4 ans. Et des 967.000 enfants de moins de 6 ans que compte le pays, seulement 10 % sont immunisés contre les maladies.

Ces taux stupéfiants de mortalité infantile, qui rejoignent même quelquefois ceux recensés dans certains pays du Sahel, ont évidemment une influence sur l'espérance de vie du citoyen haïtien qui n'est que d'une cinquantaine d'années à la naissance, soit 10 de moins que partout ailleurs dans les Caraïbes (exception faite des bateaux de la République Dominicaine où vivent principalement des... Haïtiens).

L'approche curative en matière de santé, déjà minée par le manque chronique de nourriture, est en plus hypothéquée par le faible nombre de médecins, surtout hors de Port-au-Prince. En 1982, il n'y avait encore que 816 médecins pour tout le pays, soit un pour 8.000 personnes à la ville et un pour plus de 15.000 à la campagne.

Le faible nombre d'hôpitaux, 26, et des dispensaires, dont plus de la moitié appartenant au secteur privé, couplé à un approvisionnement restreint en eau potable — seulement 32 % de la population y a accès — ne sont pas non plus de nature à améliorer l'état de santé d'une population où l'état de 48 % des enfants vivant en milieu urbain souffrent d'anémie. Quant à ceux des régions rurales...

Parmi les enfants de moins de 7 ans, la xérophtalmie — une destruction de la cornée due à une déficience en vitamines A — en rend irrémédiablement aveugles 2,5 par 1.000.

Le dernier bilan du gouvernement haïtien fait état, au chapitre de la santé publique, de dépenses de 89 millions de gourdes pour l'année 1985, soit environ \$ 3 par citoyen...

taire, ils reçoivent en général \$ 85 par mois de l'État. Dans certaines écoles mises sur pied par l'Église dans le centre du pays, particulièrement dans l'arrière-pays, des Gonaïves, le salaire mensuel d'un enseignant de niveau élémentaire est de \$ 45, avec demi-solde pendant les vacances d'été...

Banque

travailleurs du secteur bancaire sont des femmes. Moins de un pour cent est syndiqué.

Soutenant que cette décision constitue un « revirement draconien » de la jurisprudence du Conseil dans le domaine bancaire, la Banque Nationale a déjà demandé au Conseil de réexaminer sa décision. Elle souhaite, « considérant les conséquences substantielles pour tout le domaine bancaire du pays », que le dossier soit revu, en séance plénière, par les 12 membres du Conseil, écrivait ses avocats dans une lettre adressée au CCRT.

La décision originale, rendue le 18 décembre dernier, quatre ans après la demande, l'a été par un panel de trois membres incluant le président même du Conseil, Me Marc Lapointe.

Le directeur des relations de travail de la Banque Nationale, M. Jacques Grand'Maison, a confirmé hier au DEVOIR que l'institution financière a aussi fait appel auprès de la Cour fédérale. Ces appels n'empêcheront toutefois pas la Banque d'amorcer des négociations avec le syndicat nouvellement formé, a précisé M. Grand'Maison. « En bon citoyen corporatif nous allons nous asseoir et négocier avec nos employés », a-t-il déclaré.

Jusqu'ici les employés des quelque 7.000 succursales bancaires canadiennes n'avaient que deux alternatives pour se syndiquer : un syndicat pan-canadien regroupant toutes les succursales d'une même banque et une accréditation individuelle pour chaque succursale.

Selon la CSN, à laquelle le syndicat rimouskois est affilié, l'exigence de regrouper toutes les succursales d'un océan à l'autre privait des personnes de leur droit d'association puisqu'elle est « impossible à rencontrer dans les faits ».

Quant à la syndicalisation par succursale elle était totalement inefficace, les unités étant trop petites pour avoir un quelconque pouvoir de négociation face aux géants que sont les banques à charte, a soutenu hier Mme Simard.

Les travailleuses de Rimouski ont désormais la Banque de Paralyse les activités de la Banque Nationale à Rimouski si elle ne parvient pas à signer une convention collective convenable.

Dans son rapport de plus de 230 pages, qui profite de l'occasion pour retracer l'histoire du mouvement de syndicalisation des banques, le Conseil soutient que sa décision d'accréditer une unité représentant une grappe de succursales ne constitue pas « un changement de cap ».

Dès 1959, écrit Me Lapointe, le Conseil précisait, dans le dossier d'une banque de Colombie-Britannique, que « des unités formées de certains employés d'une banque, groupées en fonction du secteur géographique ou d'autres critères, se révélaient plus appropriées qu'une unité s'étendant au pays tout entier ».

La Banque Nationale proteste contre cette décision du Conseil de ne pas calquer son « unité d'accréditation appropriée » sur les sous-divisions administratives de l'institution bancaire.

Les succursales de la ville de Rimouski sont parties d'une sous-division administrative regroupant le Bas-du-Fleuve, la Gaspésie, la Côte Nord et le Nouveau Québec.

Dans son rapport, le CCRT précise que « la communauté d'intérêts entre les caissières de Rimouski et celles de Gaspésie risque de ne pas survivre aux frais engagés par le petit syndicat de Rimouski obligé de défrayer des assemblées générales à la largeur de la Gaspésie ».

La Banque s'inquiète, de même, de voir le CCRT utiliser comme critère de communauté d'intérêts « des faits et des circonstances qui ne se retrouvent pas dans le milieu de travail ».

Le concept de grappes repose sur des critères « tellement flous » écrit les avocats de la Banque Nationale, dans une lettre au CCRT, « que personne ne pourra plus prévoir ce que le prochain panel fera ».

« Nous voulons que le CCRT précise quelles sont les nouvelles règles du jeu, quelles sont les modalités de définition de ces grappes », a expliqué hier au DEVOIR, M. Grand'Maison.

Le directeur de relations de travail de la Banque Nationale a nié que les six grandes banques à charte canadiennes s'apprennent à former un front commun pour tenter de renverser la décision du CCRT. « Évidemment, il y a eu quelques appels téléphoniques. Mais pas de rencontre », a-t-il déclaré. « Nous sommes très jaloux de nos autonomies personnelles ».

La CSN s'est de son côté réjoui hier du fait que la décision du Conseil laisse beaucoup de souplesse pour déterminer le caractère approprié d'une unité de négociation.

Le CCRT indique clairement, soutient la CSN, que ce critère dépendra de l'existence d'une réelle communauté d'intérêts (par exemple une ville ou un quartier, un département donné).

Selon la CSN, cette nouvelle jurisprudence permet désormais aux employés des banques de s'organiser dans un syndicat viable en fonction de leurs réalités économiques, géographiques et culturelles et « porte un coup fatal à la théorie des unités pan-canadiennes qui a jusqu'ici servi d'argument aux banques pour bloquer la syndicalisation ».

La vice-présidente du syndicat rimouskois, Mme Claire Vaillancourt, a accueilli avec joie une décision que les travailleuses de Rimouski « avaient presque cessé d'attendre », dit-elle.

Au lendemain de la publication du

rapport du CCRT, 90 % des membres se sont réunis en assemblée générale, raconte-t-elle, pour redire à 70 % leur volonté d'avoir un syndicat commun. De meilleurs salaires, la sécurité d'emploi, de même que des avantages sociaux améliorés, comptent parmi les principales revendications des nouvelles syndiquées CSN.

Le salaire de départ des préposées au comptoir de la Banque Nationale est d'environ \$ 6.00, selon Mme Vaillancourt. Selon la direction des relations de travail de la Banque Nationale il est de \$ 7.14. « Quelques personnes reçoivent encore \$ 6.53, convient M. rand'Maison, « mais elles sont de moins en moins nombreuses ».

La Banque Nationale est au sixième rang des institutions financières du pays. 80 % de ses affaires se concentrent dans la province de Québec. Elle emploie 11.330 personnes dans 577 succursales, principalement établies au Québec et en Ontario. Elle a aussi des antennes en Europe et aux États-Unis, de même qu'à Hong Kong.

La vague de syndicalisation qui avait suivi en 1977 la décision du CCRT de permettre l'accréditation par succursale n'a pas survécu longtemps aux difficultés de négociations.

À la Banque Nationale seulement, le nombre de succursales syndiquées est passé depuis 1977 de 42 à 13. Le directeur des relations de travail de la Banque Nationale, M. Jacques Grand'Maison, convient « qu'il n'y a pas de différence entre les conditions de travail des syndiqués et les non-syndiqués ».

Véritable mine de renseignements, le rapport du CCRT s'appuie non seulement sur un rappel historique des mouvements canadiens de syndicalisation des banques, mais fait aussi appel à de nombreuses recherches américaines et européennes. « C'est très intéressant, a commenté hier la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard. Très intéressant et surtout très éloquent sur les pratiques déloyales des banques ».

Commission

bord, il est toujours difficile de concilier l'expérience des temps passés avec les nécessités de l'heure et la perspective des prochaines décennies et ce, dans un laps de temps réduit au terme duquel l'organisme mandaté se dissout. Ensuite, un tel exercice peut amener un ensemble de changements ou de modifications difficiles à absorber d'un seul coup pour les parties, l'État et, ultimement, la société. (Nos soulignés.)

Jamais peut-être une commission d'enquête n'aura eu le courage de faire de son mandat et de ses travaux une autocritique aussi pertinente.

Or, il existe déjà depuis toujours (entendons depuis 1941) au sein même de l'appareil gouvernemental un organisme capable d'appuyer positivement « cette évolution progressive de relations de travail » que souhaite vivement la commission. Il s'agit du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM) dont la vocation même est de « représenter le monde du travail aux fins de consultation ».

La commission constate cependant qu'il flotte autour de ce Conseil un certain malaise. On s'interroge sur « sa composition, son degré d'ouverture à certains intérêts et à certains sujets, sa crédibilité, sa sous-utilisation, la concurrence dévalorisante qu'il subit d'autres instances, le défaut de solliciter des avis sur certains dossiers, etc. ».

Bref, constatent les commissaires, la création même, par l'ancien gouvernement, d'une commission consultative sur le travail constitue sans doute le meilleur indice de ces malaises.

De là qu'il importe — et c'est la toute dernière recommandation de la commission Beaudry — de « révaloriser cette institution (le CCTM) et lui permettre de jouer pleinement son rôle ».

D'où l'on peut tirer la conclusion que l'application des conclusions du rapport Beaudry doit commencer par une réforme du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre. C'est ce Conseil, une fois réformé, qui devrait assumer la tâche d'orienter le gouvernement sur les suites à donner aux autres recommandations de la commission. Il lui appartiendrait de prendre le relais et de poursuivre le travail de révision exactement là où la commission l'a laissé avant de se dissoudre.

La voie est d'ailleurs politiquement balisée.

Qu'on relise le programme électoral du Parti libéral du Québec au chapitre des relations du travail. L'ancien gouvernement se voit reprocher d'avoir favorisé une prolifération désordonnée de « forums de dialogue » tout en écartant « des instruments d'échanges déjà bien établis, qui ont déjà fait leur preuve et qui n'auraient besoin que de légers ajustements pour remplir adéquatement un rôle actif auprès des partenaires socio-économiques ». Le Parti prend donc l'engagement de « faire du CCTM l'organisme de dialogue et d'échanges par excellence entre l'État et ses partenaires ». Et ceci « afin qu'il puisse être saisi du sujets touchant l'ensemble des relations de travail et des problèmes socio-économiques connexes ».

Il est également fascinant de lire, dans ce même programme électoral, un autre engagement qui non seulement paraît sortir tout droit du rapport Beaudry mais constitue une des pièces maîtresses de la réforme globale envisagée par la commission : soit « la création du conseil des relations du travail qui se concentrerait sur l'application de ses rapports collectifs de travail » et dont les membres jouiraient de pouvoirs d'enquête et même d'ordonnance de faire ou de ne pas faire. Ce conseil est une copie presque conforme de l'organisme que préconise la commission consultative (en le surchargeant, il est vrai, de pouvoirs d'inter-

vention dans la « négociation collective libre », notamment en matière d'information et de changements technologiques, qui limiterait la marge de manœuvre de l'employeur d'une façon que l'entreprise québécoise syndiquée trouvera sûrement exorbitante).

Le Parti libéral s'est également engagé « à s'attaquer à l'éparpillement de nos lois ouvrières » en les regroupant dans un code uniformisé. Il s'agit, encore là, d'une des recommandations majeures du rapport Beaudry (« que le gouvernement du Québec soumette à l'Assemblée nationale un projet de codification des principales lois du travail »). La commission consultative a poussé l'exercice jusqu'à soumettre un projet très détaillé illustrant « l'esprit et la forme » d'un tel code unifié. Cette lecture de l'annexe D du rapport en fera sursauter plus d'un, puisque les commissaires ont choisi (témérairement ?) d'y insérer toutes les modifications qu'ils proposent aux règles actuelles — et sur lesquelles l'humanité est loin d'être faite, c'est le moins qu'on puisse dire.

Tout cela, et plus encore, tend à démontrer que le rapport Beaudry est moins embarrassant qu'il paraît au premier abord pour l'actuel gouvernement et, surtout, qu'il mérite mieux qu'un enterrement de première classe.

Israël

premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, d'amener la Jordanie et le reste du monde arabe à amorcer des pourparlers directs avec Israël. Mais l'État hébreu refuse toujours de discuter avec une délégation conjointe palestino-jordanienne qui comporterait des membres de l'OLP.

Évoquant le rôle de la CEE dans le processus de paix au Proche-Orient, M. Pères a fait part des « désaccords » entre la Communauté européenne et Israël sur l'OLP.

Il a réaffirmé que, contrairement à l'opinion des Européens selon laquelle « l'OLP a changé sa politique », cette organisation n'avait pas renoncé au terrorisme et ne pouvait de ce fait, être partie à ce processus.

Dans ce contexte, il a justifié le raid israélien « d'auto-défense » contre le siège de l'OLP à Tunis : la Tunisie, pays modéré, a-t-il dit à ce propos, a hébergé une centrale terroriste au mépris des lois internationales.

M. Pères, qui a scellé solennellement la Haïe, avec le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et l'Espagne, poursuivra sa tournée européenne en RFA, après Londres.

Il sera suivi à La Haye aujourd'hui et demain par le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chadli Klibi, venu convaincre les Européens de ne pas suivre les Américains dans l'adoption de sanctions économiques contre la Libye.

Un autre visiteur, Américain celui-là, le secrétaire d'État adjoint, M. John Whitehead, fera au même moment une visite dans plusieurs pays européens, dont les Pays-Bas, pour convaincre ses interlocuteurs du contraire.

Liban

lices chrétiennes), on accuse de cet acte terroriste dans un quartier populaire chrétien ceux qui ont été libérés par l'unification de toutes les milices, la restauration de la société chrétienne, la restauration de la sécurité et le rétablissement des libertés publiques.

Par ailleurs, le canon a tonné mardi autour de Bikfaya, village natal du président libanais Amine Gemayel, dans la montagne du Metn, au nord-est de Beyrouth, où des miliciens du Parti syrien national social (PSNS, parti libanais pro-syrien), affrontent l'armée régulière qui défend Bikfaya.

L'armée syrienne a renforcé son dispositif dans ce secteur, selon le responsable de l'information du PSNS, M. Habib Keyrouz. Sur les routes menant à la région où ont lieu les hostilités, des camions ont été chargés de munitions, et des soldats syriens installent des téléphones de campagne. Le correspondant de l'AFP a vu une batterie de mortiers syriens de 120 mm pointés sur le pays chrétien.

Les habitants des bourgades du Metn-Nord, notamment ceux de Bikfaya, de Broummana et de Baabdat ont fui ces derniers jours leur foyer pour se réfugier dans le secteur chrétien de la capitale.

Cependant, il ne semble pas, malgré ce renforcement militaire, que la Syrie ait décidé pour le moment de la stratégie à adopter après la mise en échec de l'accord qu'elle avait parrainé et la défaite des partisans de ce texte dans le camp chrétien.

Dans une première étape, la Syrie tente de susciter une large coalition de tous les opposants au chef de l'État libanais. Celui-ci s'était opposé

à l'accord de Damas en proposant il y a une semaine, lors de sa onzième rencontre avec le président syrien Hafez el-Assad, des amendements qui, s'ils avaient été adoptés, auraient dénaturé le texte même de l'accord.

Pour leur part, les responsables chrétiens tentent de resserrer les rangs et de s'entendre sur une position unifiée dans le cadre d'un congrès chrétien sous les auspices du patriarcat maronite.

Le chef de file des maronites du Nord-Liban, l'ancien président Soleiman Frangji, s'est déclaré hier favorable à la tenue d'un congrès chrétien qui regrouperait les anciens présidents de la République (maronites) ainsi que les actuels députés chrétiens. Cette proposition élimine de fait le nouveau homme fort de la milice chrétienne, M. Samir Geagea, son ennemi juré.

M. Frangji à d'autre part estimé que la seule voie pour un règlement de la crise libanaise était la tenue d'un congrès national qui regrouperait les chefs chrétiens et musulmans du pays. Il a en outre affirmé que l'accord tripartite de Damas était toujours valable, mais non légalisé, car il n'a pas encore été ratifié par l'Assemblée nationale.

Enfin, M. Nahib Berri, chef du mouvement chiite Amal, a affirmé hier mener une « médiation » entre les ravisseurs des trois fonctionnaires de l'ambassade d'Espagne à Beyrouth, enlevés vendredi dernier dans le secteur musulman de la capitale libanaise, et le gouvernement de Madrid.

Dans une déclaration à la presse, M. Berri a estimé que « ce rapt était différent des autres enlèvements ». « C'est une affaire familiale. La famille d'un Libanais emprisonné en Espagne les détient », a-t-il précisé.

Libre-échange

tence du fédéral. Mais lorsque ce traité porte sur des sujets de juridiction provinciale, les provinces doivent donner leur assentiment, s'ils veulent que le traité soit appliqué sur leur territoire. On a pas le choix, on est obligé de travailler ensemble, les deux niveaux de gouvernement. Le Québec, dans les domaines de sa juridiction, a un droit de veto, comme les neuf autres provinces, quant à l'application d'un traité qui serait signé entre le Canada et les États-Unis ».

La conviction du constitutionnaliste Rémillard repose sur les dispositions de la fameuse clause de 1937, le « Labor Convention Case », une décision rendue à l'époque par le comité judiciaire du Conseil privé, stipulant qu'en matière internationale, le gouvernement fédéral pouvait conclure tous les traités qu'il voulait, mais que l'application relative à des matières de juridiction provinciale, requerrait l'assentiment des provinces. « Ça ne donnerait rien au fédéral de négocier un traité et qu'il ne soit pas appliqué par les provinces ».

Fort de cette jurisprudence, le Québec tente d'élaborer avec les autres provinces une stratégie visant à mettre au point le mécanisme de participation en vue des négociations Ottawa-Washington. « C'est actuellement une priorité pour nous. On y travaille très activement », a révélé hier M. Rémillard, précisant qu'il présentera sous peu un rapport d'étape au comité ministériel, puis un rapport final au conseil des ministres. « On ne veut rien laisser au hasard ».

L'importance que le nouveau gouvernement libéral attache à ces négociations sur le libre-échange s'est révélée également dans les propos du premier ministre Bourassa, lui-même, qui a annoncé l'engagement d'un expert de renommée internationale pour le représenter dans ce dossier. M. Jack Warren a négocié pour l'ex-gouvernement Trudeau, à l'époque du General Agreement on Tariffs and Trades (GATT) et du Tokyo Round. Il fut plus tard ambassadeur du Canada en Grande-Bretagne et sous-ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

La détermination exprimée par M. GIL Rémillard survient au lendemain de la publication d'un rapport secret du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, évoquant la possibilité que 30.000 travailleurs québécois perdent leur emploi, à la suite d'une libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Alors qu'il est chargé d'établir la meilleure forme de participation du Québec à ces négociations, M. Rémillard a indiqué que ses collègues, les ministres Daniel Johnson et Pierre MacDonald, s'attardent sur le contenu. Sur le plan constitutionnel, aucun pourparler n'a été amorcé entre Québec et Ottawa, a déclaré le ministre des Relations internationales, ajoutant toutefois : « Mais cela ne signifie pas que le gouvernement libéral n'entend pas déployer tous les efforts d'ici la fin de son mandat pour donner à Québec, sa place dans l'ensemble canadien. La loi constitutionnelle de 1981 est un compromis inachevé, dont certains éléments, notamment la formule d'amendement, sont inacceptables au Québec ».

AUJOURD'HUI

- De 14 h à 16 h 30, au Centre Saint-Pierre (1212, rue Panet, métro Beaudry), débutera la session « Les aînés dans l'Église » avec Françoise Sailler, o.m.i. comme personne-ressource. 524-3561, poste 303.
- Le parc historique national Sir-Georges-Étienne-Cartier est ouvert au public du mercredi au dimanche de 10 h à 17 h, jusqu'à la mi-mai. Ce nouveau parc historique, situé dans le Vieux-Montréal, relate la vie et l'oeuvre politique de Sir Georges-Étienne Cartier. C'est une occasion unique de pénétrer dans l'intimité de la riche demeure victorienne de l'un des plus importants pères de la Confédération canadienne. Rendez-vous au 458, rue Notre-Dame est. 283-2282.
- L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique convie le public à une conférence dont le thème sera « Son, relaxation et méditation ». Rendez-vous au 25, chemin Chamblay, à 19 h 30. 655-9164. Cette conférence sera également donnée au 5253, rue Banantyne, à Verdun, à la même heure. 767-7793.
- L'Association des hommes séparés et divorcés de Montréal tient une réunion le 19 h 30 au Centre Saint-Pierre, salle 105 (1212, rue Panet). Il y sera question du droit des hommes à leur paternité, avec Me Ghislain Laroche, avocat de l'aide juridique. 259-1479 ou 323-7985.
- Deuxième d'une série de six rencontres avec le père Jean-Louis d'Aragon, s.j. : « Le message de saint Luc ». Ce soir : « La misericorde de Dieu et la gratuité de la salut ». Rendez-vous au 1200, rue de Bleury. 866-2305.
- L'Association des grands frères et grandes soeurs de Montréal a un urgent besoin de bénévoles adultes, mûrs et responsables; prêts à partager régulièrement quelques heures par semaine pour aider aux mieux-être d'un enfant de famille monoparentale. Une séance d'information aura lieu ce mercredi à 17 h 30 au

- 374, rue Berri. 842-9715.
- Asthmaction reçoit comme conférencier le Dr Alain Beaudry, pneumologue, à 19 h 30 à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont (5415, boulevard de l'Assomption). 761-3902.
- La Société canadienne du stress tient, à compter de ce mercredi, une session de relaxation selon la technique Jacobson. Rendez-vous à 18 h 30 au 1826, rue Sherbrooke est. 527-3523.
- Mme Lisette Le Bourhis, directrice générale d'Épilepsie-Montréal, présentera cet organisme lors d'une conférence à 19 h 30 au 3800, rue Radisson. 252-0659.
- La Fraternité orthodoxe de saint Jean le Précurseur vous invite à une session de prière, dès 19 h 30 à la cathédrale orthodoxe Saints-Pierre-et-Paul (1175, rue Champlain). 472-6128.
- Les systèmes de productivité Devcom (4999, rue Sainte-Catherine ouest) offrent un séminaire intitulé « Formation des concepteurs », à l'auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy. 489-5347.
- La Société de biologie de Montréal et les Voyages Mont-Saint-Hilaire organisent des expéditions écologiques et des croisières d'initiation à l'Amazonie. 464-6161.
- Denise Bombardier sera la conférencière invitée à la bibliothèque municipale de Beaconsfield, à 20 h. L'auteur et journaliste parlera de son livre, *Une enfance à l'eau bénite*. Rendez-vous au 288, boulevard Beaconsfield.
- L'Université de Montréal présente une séance d'information sur les études universitaires en France. M. Hugues Chevreau, du consulat général de France, prendra la parole à midi 30 à la salle 3285 du pavillon Lionel-Groulx.

22 janvier
par la PC et l'AP

1979: Adou Hassan, l'homme qui aurait organisé le massacre des J.O. de Munich en 1972, est tué à Beyrouth par l'explosion d'une charge télécommandée.

1972: traité de Bruxelles élargissant le Marché commun.

1957: l'armée israélienne évacue le Sinaï mais continue d'occuper la bande de Gaza.

1949: les communistes chinois prennent Pékin.

1944: les Alliés débarquent à Anzio (Italie).

1922: mort de Benoît XV.

1905: les cosaques et l'armée impériale russe tirent sur les ouvriers en révolte à St-Petersbourg au cours du « Dimanche Rouge ».

1852: la famille d'Orléans est bannie de France.

